Bordereau attestant l'exactitude des informations - VALENCIENNES - 5906 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 14/11/2025 - 7643 - 2019 B 00473 - 851 623 231 - ABANA

SOMMAIRE

1. Comptes annuels

Attestation d'Expert-Comptable 4
Bilan actif 5
Bilan passif 6
Compte de résultat 7
Compte de résultat (suite) 8
Soldes intermédiaires de gestion 9
Annexe 10

2. Détail des comptes

Bilan détaillé 24
Compte de résultat détaillé 28

3. Liasse fiscale 32

ATTESTATION D'EXPERT-COMPTABLE

SAS ABANA

Exercice du 01/12/2023 au 30/11/2024.

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de SAS ABANA pour l'exercice du 01/12/2023 au 30/11/2024, et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme de présentation définie par l'Ordre des Experts-comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 20 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en Euro
Total bilan	3 098 749
Chiffre d'affaires	710 242
Résultat net comptable (Bénéfice)	**94 074**

Pour Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Fait à LILLE CEDEX
Le 10/03/2025

Signé par
Didier Hazebrouck
39663162333437372d6333303..

Didier Hazebrouck
Expert-Comptable

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/11/2024	Net 30/11/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	4 634	3 838	796	1 809
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 085 679	120 000	1 965 679	1 965 591
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	38		38	38
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**2 090 351**	**123 838**	**1 966 513**	**1 967 438**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	50 197		50 197	64 348
Autres créances	1 825 409	879 523	945 886	1 304 519
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	15 930		15 930	1 905
Charges constatées d'avance (3)	2 077		2 077	176
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 893 613**	**879 523**	**1 014 090**	**1 370 947**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations	118 146		118 146	148 664
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**4 102 110**	**1 003 361**	**3 098 749**	**3 487 050**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/11/2024	30/11/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	661 000	661 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	14 282	13 631
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	19 829	7 240
Report à nouveau		235
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**94 074**	**13 006**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**789 184**	**695 111**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles	600 134	600 134
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	796 829	964 939
Emprunts et dettes financières diverses (3)	647 040	472 999
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	150 503	191 666
Dettes fiscales et sociales	69 398	64 069
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	45 659	498 131
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**2 309 564**	**2 791 939**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**3 098 749**	**3 487 050**
(1) Dont à plus d'un an (a)	622 915	794 964
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 686 649	1 996 975
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	30/11/2024	30/11/2023
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	710 242		710 242	705 432
Chiffre d'affaires net	**710 242**		**710 242**	**705 432**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			25 444	42 482
Autres produits			4	336
Total produits d'exploitation (I)			**735 689**	**748 250**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			279 231	301 418
Impôts, taxes et versements assimilés			2 736	8 339
Salaires et traitements			184 998	131 845
Charges sociales			53 825	32 146
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 013	1 299
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			155 806	426 217
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			131 073	50
Total charges d'exploitation (II)			**808 681**	**901 314**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**-72 991**	**-153 064**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			169 044	213 037
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			95 525	85 095
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			**264 569**	**298 132**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			30 518	30 435
Intérêts et charges assimilées (4)			71 781	66 473
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**102 299**	**96 908**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**162 270**	**201 224**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**89 279**	**48 161**

Compte de résultat (suite)

	30/11/2024	30/11/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	5 064	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**5 064**	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	269	35 155
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**269**	**35 155**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**4 795**	**-35 155**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	**1 005 323**	**1 046 382**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**911 249**	**1 033 377**
BENEFICE OU PERTE	**94 074**	**13 006**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	*6 840*	*6 840*
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/12/23 au 30/11/24 12 mois	%	du 01/12/22 au 30/11/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue	710 242	100,00	705 432	100,00	4 809	0,68
PRODUCTION TOTALE DE L'EXERCICE	**710 242**	**100,00**	**705 432**	**100,00**	**4 809**	**0,68**
PROD + VENTES DE MARCHANDISES	**710 242**	**100,00**	**705 432**	**100,00**	**4 809**	**0,68**
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	**710 242**	**100,00**	**705 432**	**100,00**	**4 809**	**0,68**
MARGE BRUTE GLOBALE	**710 242**	**100,00**	**705 432**	**100,00**	**4 809**	**0,68**
Autres achats et charges externes	279 231	39,31	301 418	42,73	-22 187	-7,36
VALEUR AJOUTEE	**431 011**	**60,69**	**404 015**	**57,27**	**26 996**	**6,68**
Impôts, taxes et verst assimilés	2 736	0,39	8 339	1,18	-5 603	-67,19
Charges de personnel	238 822	33,63	163 991	23,25	74 832	45,63
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**189 453**	**26,67**	**231 685**	**32,84**	**-42 232**	**-18,23**
Reprises s/ charges et Transferts	25 444	3,58	42 482	6,02	-17 038	-40,11
Autres produits	4		336	0,05	-332	-98,86
Dot. amortissements et provisions	156 819	22,08	427 516	60,60	-270 697	-63,32
Autres charges	131 073	18,45	50	0,01	131 022	NS
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-72 991**	**-10,28**	**-153 064**	**-21,70**	**80 072**	**-52,31**
Produits financiers	264 569	37,25	298 132	42,26	-33 563	-11,26
Charges financières	102 299	14,40	96 908	13,74	5 391	5,56
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**89 279**	**12,57**	**48 161**	**6,83**	**41 118**	**85,38**
Produits exceptionnels	5 064	0,71			5 064	
Charges exceptionnelles	269	0,04	35 155	4,98	-34 886	-99,23
Résultat exceptionnel	**4 795**	**0,68**	**-35 155**	**-4,98**	**39 950**	**-113,64**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**94 074**	**13,25**	**13 006**	**1,84**	**81 068**	**623,34**

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABANA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/11/2024, dont le total est de 3 098 749 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 94 074 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/12/2023 au 30/11/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/03/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/11/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Primes de remboursement des obligations

Les primes de remboursement sont réparties de manière linéaire sur la durée de l'emprunt.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 634			4 634
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**4 634**			**4 634**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 085 591	88		2 085 679
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	38			38
Immobilisations financières	**2 085 629**	**88**		**2 085 717**
ACTIF IMMOBILISE	**2 090 263**	**88**		**2 090 351**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			88	88
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			**88**	**88**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de titres de participation:
- 599 parts sociales de la société CONDE OPTIC pour un apport évalué à 134 200 €,
- 693 parts sociales de la société VAL OPTIC pour un apport évalué à 70 000 €,
- 6 098 parts sociales de la société QUERCY OPTIC pour un apport évalué à 405 800 €, les 2 dernières parts ont été acquises en 2024 pour 88 €, soit une valeur totale 405 888 €.
- 495 parts sociales de la société JV OPTIC pour un apport évalué à 49 500 €.
- 50 parts sociales de la société KIRCH OPTIC pour un apport évalué à 50 000 €.
- 100 parts sociales de la société OPTIQUE DU PEVELE pour un apport évalué à 573 360 €.
- 80 parts sociales de la société OPTIQUE CHEVAUCHERIE pour un apport évalué à 788 031 €.
- 1020 parts sociales de la société MICHEL'S pour un apport évalué à 10 200 €.
- 700 parts sociales de la société MJC pour un apport évalué à 4 000 €.

Au regard des pertes de KIRCH OPTIC, les titres ont été dépréciés à 100%, soit 50 k€.

Au regard des pertes de VAL OPTIC, les titres ont été dépréciés à 100%, soit 70 k€.

A noter que les parts sociales de MJC ont été acquises en 2023, et représente 35% des parts sociales de la société.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS CONDE OPTIC 59163 CONDE SUR L ESCAUT	60 000	-5 005	99,83	-7 588
SAS QUERCY OPTIC 59530 LE QUESNOY	61 000	316 056	100,00	173 122
SAS VAL OPTIC 59300 VALENCIENNES	70 000	-34 288	99,00	-1
SAS JV OPTIC 08600 GIVET	50 000	-46 985	99,00	22 152
SAS OPTIQUE CHEVAUCHERIE 59360 LE CATEAU	8 000	639 278	100,00	33 185
MICHEL'S SAS 59300 VALENCIENNES	20 000	-69 453	51,00	-764
SASU OPTIQUE DU PEVELE 59310 ORCHIES	10 000	188 546	100,00	28 780
SARL KIRCH OPTIC ZZZZZ LUXEMBOURG	50 000	-599 465	100,00	-208 277
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS MJC 59300 VALENCIENNES	11 430		35,00	

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	2 080 679	1 960 679	1 555 865	180 291	169 044
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	4 000	4 000	6 000		
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 825	1 013		3 838
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**2 825**	**1 013**		**3 838**
ACTIF IMMOBILISE	**2 825**	**1 013**		**3 838**

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 877 721 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	38		38
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	50 197	50 197	
Autres	1 825 409	1 825 409	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 077	2 077	
Total	**1 877 721**	**1 877 683**	**38**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	21 935
Associés - intérêts courus	66 511
Total	**88 445**

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 309 564 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	600 134	600 134		
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	796 829	173 913	552 330	70 586
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	150 503	150 503		
Dettes fiscales et sociales	69 398	69 398		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	692 700	692 700		
Produits constatés d'avance				
Total	**2 309 564**	**1 686 649**	**552 330**	**70 586**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	167 856			
(**) Dont envers les associés	647 040			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	141 836
Int.courus s/emp.oblig.convertibles	3 250
Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	1 865
Dettes provis. pr congés à payer	16 403
Charges sociales s/congés à payer	5 233
Etat - autres charges à payer	633
Total	**169 220**

Autres informations

Primes de remboursement d'emprunts

Un 1er emprunt obligataire d'un montant de 408 903,93 € (250 000 € de capital et 158 903,93 € de prime de remboursement) a été obtenu en date du 15 octobre 2019, dont l'échéance a été reportée au 31 mars 2027 suite à un avenant du contrat d'OC signé le 16 septembre 2020.
Un 2nd emprunt obligataire d'un montant de 124 079,32 € (75 000 € de capital et 49 079,32 € de prime de remboursement) a été obtenu en date du 21 février 2020, dont l'échéance a été reportée au 30 septembre 2027 suite à un avenant du contrat d'OC signé le 16 septembre 2020.

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	2 077		
Total	**2 077**		

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	269	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		5 064
TOTAL	**269**	**5 064**

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/12/2022, la société SAS ABANA est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe EURL MM OPTIC.

Engagements financiers

Crédit-Bail

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 6 840 Euro.

Bilan détaillé

ACTIF

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/11/2024	Net 30/11/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
218300 - Matériel de bureau	4 634,14		4 634,14	4 634,14
281830 - Amortis. matér.bureau et informat.		3 838,43	-3 838,43	-2 824,98
	4 634,14	3 838,43	795,71	1 809,16
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
261001 - Parts sociales CONDE OPTIC	134 200,00		134 200,00	134 200,00
261002 - Parts sociales QUERCY OPTIC	406 388,00		406 388,00	406 300,00
261003 - Parts sociales VAL OPTIC	70 000,00		70 000,00	70 000,00
261004 - Parts sociales JV OPTIC	49 500,00		49 500,00	49 500,00
261005 - Titres OPTIQUE DU PEVELE	573 360,00		573 360,00	573 360,00
261006 - Parts sociales KIRCH OPTIC	50 000,00		50 000,00	50 000,00
261007 - Parts sociales MICHELS	10 200,00		10 200,00	10 200,00
261008 - Parts sociales OPTIQUE CHEVAUCHERIE	765 749,00		765 749,00	765 749,00
261009 - Frais acquisition OPTIQUE CHEVAUCHE	22 282,00		22 282,00	22 282,00
261010 - Parts sociales MJC	4 000,00		4 000,00	4 000,00
296100 - Dépréciations titres participat.		120 000,00	-120 000,00	-120 000,00
	2 085 679,00	120 000,00	1 965 679,00	1 965 591,00
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
275000 - Dépôts et cautionnements	38,00		38,00	38,00
	38,00		38,00	38,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**2 090 351,14**	**123 838,43**	**1 966 512,71**	**1 967 438,16**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
411000 - Clients	28 262,18		28 262,18	64 347,98

Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/11/2024	Net 30/11/2023
418100 - Clients - factures à établir	21 934,66		21 934,66	
	50 196,84		50 196,84	64 347,98
Autres créances				
401000 - Fournisseurs	197 000,00		197 000,00	214 877,52
445670 - Crédit de TVA à reporter	34,00		34,00	4 229,00
445710 - TVA collectée à 20%				36 839,31
455100 - Compte courant JV OPTIC	79 565,22		79 565,22	75 780,79
455101 - Compte courant OPTIQUE DU PEVELE				55 559,19
455102 - Compte courant VAL OPTIC	429 811,66		429 811,66	428 013,76
455103 - Compte courant KIRCH OPTIC	833 387,04		833 387,04	688 798,94
455104 - Compte courant QUERCY OPTIC				252 245,92
455105 - Compte Courant CONDE	111 658,89		111 658,89	147 870,28
455106 - Compte Courant SAS MICHELS	69 099,05		69 099,05	41 862,24
455107 - Compte courant OPTIQUE CHEVAUCHERIE	32 342,51		32 342,51	14 210,06
455108 - Compte courant MJC	6 000,00		6 000,00	3 000,00
455800 - Associés - intérêts courus	66 510,58		66 510,58	64 948,60
495513 - Dépréc. compte courant Kirsh Optic		879 522,98	-879 522,98	-723 717,07
	1 825 408,95	879 522,98	945 885,97	1 304 518,54
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
512000 - Caisse d'épargne C/C	15 926,29		15 926,29	1 904,51
512100 - Caisse d'épargne Excédent	3,44		3,44	
	15 929,73		15 929,73	1 904,51
Charges constatées d'avance (3)				
486000 - Charges constatées d'avance	2 077,00		2 077,00	176,17
	2 077,00		2 077,00	176,17
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 893 612,52**	**879 522,98**	**1 014 089,54**	**1 370 947,20**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
169100 - PRIME DE REMBOURSEMENT DES OC1	91 397,83		91 397,83	115 000,57
169200 - PRIME DE REMBOURSEMENT DES OC2	26 748,43		26 748,43	33 663,68
	118 146,26		118 146,26	148 664,25
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**4 102 109,92**	**1 003 301,41**	**3 098 748,51**	**3 487 049,61**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan détaillé

PASSIF

	30/11/2024	30/11/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	661 000,00	661 000,00
	661 000,00	661 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
106100 - Réserve légale	14 281,58	13 631,30
	14 281,58	13 631,30
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
106800 - Autres réserves	19 829,40	7 239,59
	19 829,40	7 239,59
Report à nouveau		
110000 - Report à nouveau (solde créditeur)		234,59
		234,59
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**94 073,51**	**13 005,50**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**789 184,49**	**695 110,98**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
161100 - EMPRUNT OBLIGATAIRE CONVERT. 250 k€	462 184,54	462 184,54
161200 - EMPRUNT OBLIGATAIRE CONVERT. 75 k€	134 699,80	134 699,80
168810 - Int.courus s/emp.oblig.convertibles	3 250,00	3 250,00
	600 134,34	600 134,34
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
164100 - Emprunt CE 059002E	106 349,82	146 244,65
164200 - Emprunt CE HDF	59 368,29	84 951,04
164400 - Emprunt CE 660184E	629 245,43	731 623,62
168840 - Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	1 865,37	2 119,33
	796 828,91	964 938,64
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
455001 - MARC MICHEL		189,00
455101 - Compte courant OPTIQUE DU PEVELE	99 362,58	
455104 - Compte courant QUERCY OPTIC	80 928,25	
455200 - Compte courant MM OPTIC	466 749,56	472 809,93
	647 040,39	472 998,93

Bilan détaillé

	30/11/2024	30/11/2023
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Fournisseurs	8 667,04	25 195,49
408100 - Fournisseurs - fact. non parvenues	141 835,87	166 470,97
	150 502,91	191 666,46
Dettes fiscales et sociales		
421100 - Personnel - rémunérations dues		9 486,60
428200 - Dettes provis. pr congés à payer	16 402,75	15 378,46
431000 - Sécurité sociale	6 950,49	3 792,00
437100 - Caisse de retraite cadres	3 083,11	1 808,59
437800 - Autres caisses	1 232,89	890,48
438200 - Charges sociales s/congés à payer	5 232,68	3 595,87
442000 - Eléments recouvrés pour l'Etat	2 499,00	2 499,00
442100 - Prélèvements à la source (IR)	607,43	202,00
445662 - TVA déductible sur frais généraux	6 885,50	25 770,85
445710 - TVA collectée à 20%	25 871,00	
448600 - Etat - autres charges à payer	633,31	645,41
	69 398,16	64 069,26
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
411000 - Clients	45 285,71	497 757,40
467000 - Autres comptes débiteurs/créditeurs	373,60	373,60
	45 659,31	498 131,00
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**2 309 564,02**	**2 791 938,63**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**3 098 748,51**	**3 487 049,61**
(1) Dont à plus d'un an (a)	622 915,43	794 963,54
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 686 648,59	1 996 975,09
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat détaillé

	France	Exportations et livraisons intracom.	30/11/2024	30/11/2023
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
706021 - PRESTATIONS QUERC	258 145,54		258 145,54	247 804,49
706022 - PRESTATIONS CONDE	48 946,50		48 946,50	58 580,19
706023 - PRESTATIONS VAL OP	99 417,36		99 417,36	126 326,13
706024 - PRESTATIONS GIVET	56 261,04		56 261,04	30 944,00
706025 - PRESTATIONS OPTIQ	95 481,37		95 481,37	103 677,63
706027 - PRESTATIONS CHEVA	151 989,69		151 989,69	137 192,44
708000 - Produits des activités an				907,50
	710 241,50		710 241,50	705 432,38
Chiffre d'affaires net	**710 241,50**		**710 241,50**	**705 432,38**

	30/11/2024	30/11/2023
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
781745 - Repris.s/prov.dépréc.aut.créances		13 497,00
791000 - Transfert de charges d'exploitation	25 444,15	28 984,77
	25 444,15	42 481,77
Autres produits		
758000 - Produits divers gestion courante	3,82	335,99
	3,82	335,99
Total produits d'exploitation (I)	**735 689,47**	**748 250,14**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)		
606140 - Fournitures carburant	2 675,80	2 373,76
606300 - Achats de petit équipement	2 797,15	8 370,15
606400 - Achats fournitures administratives	4 826,98	4 029,40
612220 - Redevances crédit-bail mat. transp.	6 840,00	6 840,00
613200 - Locations immobilières	12 000,00	12 000,00
613500 - Locations mobilières	540,83	1 733,33
613510 - Locations de matériel technique	108,00	432,00
613520 - Locations de matériel de transport	24 924,00	25 150,58
613521 - Locations de matériel de transport	81,00	
614000 - Charges locatives & copropriété	2 009,54	2 096,92
615000 - Entretien et réparations	105,26	69,38
615520 - Entretien du matériel de transport	5 671,23	5 971,77
615600 - Maintenance	80,32	
616000 - Primes d'assurance	1 342,84	1 233,04
616100 - Assurances multirisques	26 771,00	25 466,38
616900 - ASSURANCE EMPRUNT	5 216,12	5 200,93
622600 - Honoraires	19 595,00	14 718,00
622601 - MANAGEMENT FEES - MM OPTIC	139 320,50	162 792,30
622700 - Frais d'actes et contentieux	71,65	193,77

Compte de résultat détaillé

	30/11/2024	30/11/2023
623000 - Publicité	1 200,00	2 046,46
623100 - Annonces et insertions		2 490,00
623400 - Cadeaux à la clientèle	592,00	1 441,00
623600 - Catalogues et imprimés		73,30
623800 - Divers (pourboires, dons courants)	8 260,00	2 760,00
625100 - Voyages et déplacements	2 801,23	8 982,12
625500 - Frais et déménagement	1 000,00	
625600 - Missions		189,12
625700 - Réceptions	7 940,12	1 751,20
626000 - Frais postaux	140,27	
626100 - Frais de télécommunication		215,34
627800 - Prestations de services bancaires	2 319,90	2 674,73
628110 - Cotisations professionnelles		25,00
628500 - FRAIS FORMATION		97,70
	279 230,74	301 417,68
Impôts, taxes et versements assimilés		
631200 - Taxe d'apprentissage	1 061,19	755,43
633300 - Formation continue (organisme)	989,29	704,25
633310 - Frais formation		6 180,44
633500 - Taxe d'apprentissage (verst libér.)	161,86	115,23
635110 - Contribut° économique territoriale	523,17	580,08
635400 - Vignettes automobiles		3,20
	2 735,51	8 338,63
Salaires et traitements		
641100 - Salaires appointements	183 973,54	129 356,54
641200 - Congés payés	1 024,29	-211,22
641430 - Indemnité de rupture conventionnell		2 700,00
	184 997,83	131 845,32
Charges sociales		
645100 - Cotisations à l'URSSAF	38 380,32	23 804,87
645200 - Cotisations aux mutuelles	2 091,76	1 324,34
645300 - Cotisations aux caisses de retraite	9 079,70	6 075,34
645330 - Cotisations Prévoyance	1 988,25	1 083,83
645800 - Cotisations autres organism. socx	143,82	102,42
645810 - Charges sociales sur provision CP	1 636,81	-581,28
647500 - Médecine du travail et pharmacie	504,00	336,00
	53 824,66	32 145,52
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
681120 - Dot. amort. s/immobil. corporel.	1 013,45	1 299,34
	1 013,45	1 299,34
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
681745 - Dot. prov. dépréc. autres créances	155 805,91	426 217,07
	155 805,91	426 217,07
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
658000 - Charges diverses gestion courante	72,86	50,37
658200 - AUTRES CHARGES DIVERSES	131 000,00	
	131 072,86	50,37
Total charges d'exploitation (II)	**808 680,96**	**901 313,93**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-72 991,49**	**-153 063,79**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		

Compte de résultat détaillé

	30/11/2024	30/11/2023
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
761000 - Produits de participations	169 044,40	213 036,82
	169 044,40	213 036,82
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
763800 - Revenus des autres créances	95 521,52	85 095,49
768000 - Autres produits financiers	3,44	
	95 524,96	85 095,49
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total produits financiers (V)	**264 569,36**	**298 132,31**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
686100 - Dot. prov. amort.prime rembourst	30 517,99	30 434,62
	30 517,99	30 434,62
Intérêts et charges assimilées (4)		
661150 - Intérêts des emprunts obligataires	19 500,00	19 500,00
661160 - Intérêts sur emprunts et dettes	23 161,43	26 716,09
661500 - Intérêts comptes courants dépôts CR	29 010,94	20 146,89
661600 - Intérêts bancaires	108,92	110,42
	71 781,29	66 473,40
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total charges financières (VI)	**102 299,28**	**96 908,02**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**162 270,08**	**201 224,29**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**89 278,59**	**48 160,50**

	30/11/2024	30/11/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
771800 - Autres produits except. de gestion	5 064,02	
	5 064,02	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**5 064,02**	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
671200 - Pénalités et amendes	269,10	155,00
671800 - Autres charges except. de gestion		35 000,00
	269,10	35 155,00
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**269,10**	**35 155,00**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**4 794,92**	**-35 155,00**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		

Compte de résultat détaillé

	30/11/2024	30/11/2023
Total des produits (I+III+V+VII)	**1 005 322,85**	**1 046 382,45**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**911 249,34**	**1 033 376,95**
BENEFICE OU PERTE	**94 073,51**	**13 005,50**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	*6 840,00*	*6 840,00*
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024

Exercice ouvert le	01/12/2023	et clos le	30/11/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209–0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS ABANA	
SIRET 8 5 1 6 2 3 2 3 1 0 0 0 1 2	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
7 rue de la Paix 59300 VALENCIENNES	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante : 01/12/2022

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

EURL MM OPTIC
7 rue de la Paix 59300 VALENCIENNES

SIRET 5 3 2 7 4 9 8 5 0 0 0 0 2 2

B ACTIVITE

Activités exercées : Activités des sociétés holding — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 **Résultat fiscal**

Bénéfice imposable au taux normal :
Bénéfice imposable à 15 % : 0
Déficit : 53 147
Résultat net de cession, de concession ou de sous–concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10% :

2 **Plus–values**

PV à long terme imposables à 15 % :
PV à long terme imposables à 19% :
Autres PV imposables à 19% :
PV à long teme imposables à 0% :
PV exonérées art. 238*quindecies* :

3 **Abattements sur le bénéfice et exonérations**

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* ☐ — Jeunes entreprises innovantes ☐ — Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A ☐

Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 *septies* ☐ — Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies* ☐ — Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* ☐ — Autres dispositifs ☐ — Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies* ☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ — Zone de développement prioritaire, art. 44 *sepdecies* ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas) — Plus–values exonérées relevant du taux à 15 %

Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies* ☐ — Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 *duodecies* ☐

4 **Option pour le crédit d'impôt outre–mer :** Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (et notes de déductions)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre–Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES [illegible]

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DE [illegible]

Si vous êtes concerné par ce cadre, veuillez saisir les informations sur la page complémentaire du formulaire 2065.

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose–t–elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGID

Nom et coordonnées — ECF ☐ — Viseur conventionné ☐ — Visa : CGA ☐

– du prestataire :

– du comptable : GRANT THORNTON LILLE
91 rue Nationale 59045 LILLE CEDEX — *Tél :* 03.20.30.26.26

– du conseil : — *Tél :*

– du CGA ou du viseur conventionné : — *Tél :*

– N° d'agrément :

Cegid Group

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉ

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 *quinquies* C), cocher la case ☐

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258–SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C–I–2), cocher la case ☐
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4 – Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258–SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2024

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES

Montant global brut des distributions[1]	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)[2]				(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus[3]				(e)		
				(f)		
				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI[4]				(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)		
Montant des revenus répartis[5]				**Total (a à h)**		

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX ASSOCIÉS (à remplir en un seul modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES D'ASSURANCES

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés[a]		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages[b]		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cegid Group

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP **N° 2050 2024**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABANA — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 7 rue de la Paix 59300 VALENCIENNES — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 5 1 6 2 3 2 3 1 0 0 0 1 2 — Néant ☐ *

Exercice N clos le 30/11/2024

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	4 634	AU	3 838	795
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	2 085 679	CV	120 000	1 965 679
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	38	BI		38
		TOTAL (II)	BJ	2 090 351	BK	123 838	1 966 512
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	50 196	BY		50 196
		Autres créances (3)	BZ	1 825 408	CA	879 522	945 885
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	15 929	CG		15 929
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 077	CI		2 077
		TOTAL (III)	CJ	1 893 612	CK	879 522	1 014 089
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM	118 146			118 146
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	4 102 109	1A	1 003 361	3 098 748

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABANA — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 661 000)	DA	661 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	14 281
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	19 829
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	94 073
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	789 184
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	600 134
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	796 828
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	647 040
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	150 502
	Dettes fiscales et sociales	DY	69 398
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	45 659
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	2 309 564
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 098 748

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 686 648
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABANA — Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue services *	FG	710 241	FH		FI	710 241
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	710 241	FK		FL	710 241
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	25 444
	Autres produits (1) (11)					FQ	3
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	735 689
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	279 230
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 735
	Salaires et traitements*					FY	184 997
	Charges sociales (10)					FZ	53 824
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1–2° al.3 du CGI) HS)					GA	1 013
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	155 805
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	131 072
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	808 680
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(72 991)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	169 044
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	95 524
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	264 569
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	30 517
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	71 781
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	102 299
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	162 270
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	89 278

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise SAS ABANA — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	5 064
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	5 064
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	269
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	269
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	4 794
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 005 322
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	911 249
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	94 073

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	6 840
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	25 444
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) **A5**		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives **A6**	obligatoires **A9**	
	Dont cotisations facultatives Madelin **A7**	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite **A8**	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	269	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		5 064

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous [X]

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	269
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	269
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 064
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	5 064

Cegid Group

5 **IMMOBILISATIONS** DGFiP N° 2054 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS ABANA — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY		KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	4 634	LC	LD
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
	Avances et acomptes		LK		LL	LM
	TOTAL III		LN	4 634	LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
	Autres participations		8U	2 085 591	8V	8W 88
	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	38	1U	1V
	TOTAL IV		LQ	2 085 629	LR	LS 88
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	2 090 263	ØH	ØJ 88

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN	CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO	LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU	MM	MN	MO
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT 4 634	MU
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF
	TOTAL III		IY	NG	NH 4 634	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW
	Autres participations		IØ	ØX	ØY 2 085 679	ØZ
	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F 38	2G
	TOTAL IV		I3	NJ	NK 2 085 717	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	ØL 2 090 351	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2024
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/11/2024

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ABANA

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

6 **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABANA — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 824	QM	1 013	QN		QO	3 838
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	2 824	QV	1 013	QW		QX	3 838
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	2 824	ØP	1 013	ØQ		ØR	3 838

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation **TOTAL III**		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		**Total général non ventilé (NS+NT+NU)**	NY		**Total général non ventilé (NW-NY)**	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations	148 664		SP	30 517	SR	118 146

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

7 **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABANA — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	1J		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations – titres de participation	9U	120 000	9V		9W		9X	120 000	
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	723 717	6Y	155 805	6Z		7A	879 522	
	TOTAL III	7B	843 717	TY	155 805	TZ		UA	999 522	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	843 717	UB	155 805	UC		UD	999 522	
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	155 805	UF				
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Libellé	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Dépréc. compte courant KIRSH OPTIC	723 717	155 805		879 522

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABANA — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	38	UV		UW	38
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	50 196		50 196		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	34		34		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	1 628 374		1 628 374		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	197 000		197 000		
	Charges constatées d'avance	VS	2 077		2 077		
	TOTAUX	VT	1 877 720	VU	1 877 682	VV	38
RENVOIS (1)	Montant des prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	600 134	600 134		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	796 828	173 913	552 329	70 585
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	150 502	150 502		
Personnel et comptes rattachés		8C	16 402	16 402		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	16 499	16 499		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	32 756	32 756		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 739	3 739		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	647 040	647 040		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	45 659	45 659		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	2 309 564	VZ 1 686 648	552 329	70 585
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	167 855			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) — 9 — **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL** — DGFiP **N° 2058-A 2024**

Désignation de l'entreprise : SAS ABANA — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 30/11/2024

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	94 073
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci–dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39–4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	19 864	XE	19 864
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39–4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058–B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067–BIS)	XX		XW	269
	Amendes et pénalités	WJ	269	Charges financières (art. 39–1–3° et 212 **bis**) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote–part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus–values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus–values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39–1–3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	
				Quote–part de 12 % des plus–values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	114 206

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS		
	Quote–part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT		
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058–B, cadre III)						WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV		
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						WH		
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19%						WP		
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins–values nettes à long terme antérieures						WW		
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs						XB		
	Autres plus–values imposées au taux de 19 %						I6		
	Fraction des plus–values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote–part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	1 690	)			XA	167 354	
	Produits de participations ineligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre–mer*.						ZY		
	Majoration d'amortissement*						XD		
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5	XF
	Zone franche urbaine –TE (art. 44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F		Zone franche d'activités NG (44 *quaterdecies*)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 *septdecies*)	PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39*decies*)	X9					Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* F)	YI	XG
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* A)	YA					Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* G)	YL	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* B)	YB					Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 *decies* E)	YH	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* C)	YC					Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* D)	YD							
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2
							TOTAL II		XH 167 354

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice **(I moins II)**	XI		
	déficit **(II moins I)**			XJ 53 147
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO 53 147

Cegid Group

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 A*bis*
2024

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS ABANA

N° SIRET : 8 5 1 6 2 3 2 3 1 0 0 0 1 2

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE VALENCIENNES LA RHONNELLE
rue Raul Follereau
BP 10439
59322 VALENCIENNES

Exercice du : 01/12/2023 au 30/11/2024 Néant ☐*

I - RÉINTÉGRATIONS	Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	94 073
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)		E 2	20 133
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 *bis* du CGI		E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A		Z 7	
	TOTAL I	E 3	114 206
II - DÉDUCTIONS	Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU,WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)		E 5	167 354
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	E Y	
	• imposées au taux de 15 %	E 6	
	• imposées au taux de 0 %	E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs	E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F [1], 238 *bis* JA, 208 C et 219-IV du CGI)	I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL	TOTAL II	F 1	167 354

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2		
	Déficit (II-I)	F 3		53 147
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8		
	Déficit	F 9		53 147

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Cegid Group

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP **N° 2058-B 2024**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABANA — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	213 305
Déficits transférés de plein droit (art. 209–II–2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)			K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis–K5)			K6	213 305
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	213 305

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	21 635

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	▼ ligne WI	YO	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Cegid Group

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 B*bis*
2024

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS ABANA

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE VALENCIENNES LA RHONNELLE
rue Raul Follereau
BP 10439
59322 VALENCIENNES

Exercice du : 01/12/2023 au : 30/11/2024 Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d' éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			M5	382 484
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	M5bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	M5ter	
Déficits imputés			J9	
Déficits reportables			M6	382 484
Déficits nés au titre de l'exercice			H8	53 147
Total des déficits restant à reporter			H9	435 632

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B*bis* déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine		Moins-values À 15 %	Moins-values À 19 %	Moins-values À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)	Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Cegid Group

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP **N° 2058-C 2024**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABANA — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	234		Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	650	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	13 005		– Autres réserves	ZD	12 589	
Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE		
				Autres répartitions	ZF		
				Report à nouveau	ZG		
TOTAL I	0F	13 240		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	13 240	

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	24 204)	YQ		
	– Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance			YT		
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	)	XQ	39 663	
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU		
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	158 987	
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	)	ST	80 580	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	279 230	
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	523	
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS	)	9Z	2 212	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	2 735	
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée			YY	142 048	
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	68 618	
DIVERS	– Montant brut des salaires *			0B	184 998	
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			0S		
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	5.87 %	
	– Numéro du centre de gestion agréé * XP		– **Filiales et participations:** (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG		
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217*octies*			RH		

REGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	(53 147)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	5 3 2 7 4 9 8 5 0 0 0 0 2 2			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 223 A à L du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058-ER 2024
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS ABANA

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Adresse du service des impôts des enteprises où est déposée la déclaration de résultats : SIE VALENCIENNES LA RHONNELLE rue Raul Follereau 59322 VALENCIENNES

SIRET Société intégrée 85162323100012

Exercice ouvert le : 01/12/2023 clos le : 30/11/2024 Néant ☐*

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB		53 147
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère–fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intragroupe	CL				
Résultat, plus et moins–values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1er du CGI)	CM		CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins–values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS		
Quote–part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31–12–86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW		
TOTAL	CX		CY		53 147
BÉNÉFICE (CX – CY) ou DÉFICIT (CY – CX)	CZ		DA		53 147

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)		Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)	
Plus et moins–values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins–values nettes d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus ou moins–values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins–value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins–values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins–value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins–values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus–values (BS – A8) ou moins–values (A8–BS) taux de 19 %	BR						A9					
TOTAL plus–values (ED – EF) ou moins–values (EF – ED) taux de 15 %			B7						B6			
TOTAL plus–values (3) (EE – EG) ou moins–values (EG – EE) taux de 0 %					B5						B4	

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %		
Plus–values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219–IV du CGI)	B3	

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Cegid Group

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 FC
2024

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS ABANA

N° SIRET : 8 5 1 6 2 3 2 3 1 0 0 0 1 2

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE VALENCIENNES LA RHONNELLE
rue Raul Follereau
BP 10439
59322 VALENCIENNES

Exercice du : 01/12/2023 au : 30/11/2024

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		**19 %** (1)	**15 %**	**0 %**
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	(53 147)
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	(53 147)

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Cegid Group

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP **N° 2059-A 2024**

Formulaire obligatoire (art.clé 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABANA — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* — Court terme ⑨	Long terme ⑩ — 19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne) ⑩		**(A)**		**(B)** (ventilation par taux)		**(C)**
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABANA — Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

14 **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP **N° 2059-C 2024**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABANA — Néant X *

Rappel de la plus ou moins–value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins–values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values À 19 % ou à 15 % ②	Moins-values À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ②+③-④-⑤ ⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032–NOT–SD

Cegid Group

15 **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS ABANA — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à **10** %	taxées à **15** %	taxées à **18** %	taxées à **19** %	taxées à **25** %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) 16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2024

Désignation de l'entreprise : SAS ABANA — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/12/2023 et clos le : 30/11/2024 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	5
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	710 241
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	21 935
TOTAL 1	OX	732 176

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	3 509
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	3 512

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	10 299
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	224 436
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	131 072
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins–values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	365 809

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	369 879

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur les formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF)	SA	369 879

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE EV X

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	732 176
Effectifs au sens de la CVAE	EY	5
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	

Période de référence	GY	0	1	/	1	2	/	2	0	2	3	GZ	3	0	/	1	1	/	2	0	2	4
Date de cessation												HR			/			/				

Cegid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OL, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP **N° 2059-F 2024**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 **(1)**

Néant *

EXERCICE CLOS LE 30/11/2024 N° SIRET 8 5 1 6 2 3 2 3 1 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABANA

ADRESSE (voie) 7 rue de la Paix

CODE POSTAL 59300 VILLE VALENCIENNES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	66 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre **(2)** | Nom de famille | Prénom(s)

Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Titre **(2)** | Nom de famille | Prénom(s)

Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFiP **N° 2059-G 2024**

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/2 **(1)** Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30/11/2024 **N° SIRET** 8 5 1 6 2 3 2 3 1 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABANA

ADRESSE (voie) 7 rue de la Paix

CODE POSTAL 59300 VILLE VALENCIENNES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 9

Forme juridique SAS Dénomination MJC
N° SIREN (si société établie en France) 979648219 % de détention 35.00
Adresse : N° 18 Voie rue Saint Géry
Code Postal 59300 Commune VALENCIENNES Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination MICHEL'S SAS
N° SIREN (si société établie en France) 917759870 % de détention 51.00
Adresse : N° Voie 7 rue de la Paix
Code Postal 59300 Commune VALENCIENNES Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination CONDE OPTIC
N° SIREN (si société établie en France) 509322699 % de détention 99.83
Adresse : N° 42 Voie rue Léon Gambetta
Code Postal 59163 Commune CONDE SUR L ESCAUT Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination VAL OPTIC
N° SIREN (si société établie en France) 532948262 % de détention 99.00
Adresse : N° 7 Voie rue de la Paix
Code Postal 59300 Commune VALENCIENNES Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination OPTIQUE CHEVAUCHERIE
N° SIREN (si société établie en France) 423515659 % de détention 100.00
Adresse : N° 6-8 Voie Place du Général de Gaulle
Code Postal 59360 Commune LE CATEAU Pays FRANCE

Forme juridique SASU Dénomination OPTIQUE DU PEVELE
N° SIREN (si société établie en France) 530516061 % de détention 100.00
Adresse : N° Voie Z.A.C. de la Carrière Dorée
Code Postal 59310 Commune ORCHIES Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination QUERCY OPTIC
N° SIREN (si société établie en France) 477490866 % de détention 100.00
Adresse : N° Voie route de Valenciennes
Code Postal 59530 Commune LE QUESNOY Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination JV OPTIC
N° SIREN (si société établie en France) 842218034 % de détention 99.00
Adresse : N° Voie Retail Park Le Forum de Givet
Code Postal 08600 Commune GIVET Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

18 **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFiP **N° 2059-G 2024**

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2/2 **(1)**

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30/11/2024 **N° SIRET** 8 5 1 6 2 3 2 3 1 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABANA

ADRESSE (voie) 7 rue de la Paix

CODE POSTAL 59300 VILLE VALENCIENNES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE | P5 | 9

Forme juridique | Dénomination SARL KIRCH OPTIC

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention 100.00

Adresse : N° 9 Voie avenue JF Kennedy

Code Postal | Commune | Pays LUXEMBOURG

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

ABANA
Société Par Actions Simplifiée au capital de 661 000,00 Euros
Siège social :7 rue de la Paix
59300 VALENCIENNES
851 623 231 RCS Valenciennes

MM OPTIC
7 rue de la Paix
59300 VALENCIENNES

A l'attention de Monsieur MARC MICHEL

VALENCIENNES, le 14 mai 2025

Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire de notre société qui se tiendra **le 30 mai 2025 à 15h30 au 7 rue de la Paix à Valenciennes**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion de la présidence sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 novembre 2024,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 novembre 2024 et quitus à la présente,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Questions diverses.

En application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, vous trouverez ci-joint :

- les comptes annuels,
- le rapport de gestion sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2024,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- le texte des résolutions proposées au vote.

Les associés pourront :

- soit assister personnellement à l'assemblée,
- soit remettre une procuration à un autre associé ou à un tiers,
- soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire,
- soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Des formules de procuration et des formulaires de vote par correspondance, ainsi que leurs annexes, sont à la disposition des associés au siège social.
La demande doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée à la société.
La société fera droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.
Il ne sera plus tenu compte des formulaires de vote par correspondance reçus moins de trois jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur, nos sincères salutations.

Le président

MM

ABANA
Société Par Actions Simplifiée au capital de 661 000,00 Euros
Siège social :7 rue de la Paix
59300 VALENCIENNES
851 623 231 RCS Valenciennes

Monsieur Marc MICHEL
13 Impasse du Tonkin
59300 VALENCIENNES

VALENCIENNES, le 14 mai 2025

Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire de notre société qui se tiendra **le 30 mai 2025 à 15h30 au 7 rue de la Paix à Valenciennes**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion de la présidence sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 novembre 2024,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 novembre 2024 et quitus à la présente,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Questions diverses.

En application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, vous trouverez ci-joint :

- les comptes annuels,
- le rapport de gestion sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2024,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- le texte des résolutions proposées au vote.

Les associés pourront :

- soit assister personnellement à l'assemblée,
- soit remettre une procuration à un autre associé ou à un tiers,
- soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire,
- soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Des formules de procuration et des formulaires de vote par correspondance, ainsi que leurs annexes, sont à la disposition des associés au siège social.
La demande doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée à la société.
La société fera droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.
Il ne sera plus tenu compte des formulaires de vote par correspondance reçus moins de trois jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur, nos sincères salutations.

Le président

ABANA

Société Par Actions Simplifiée au capital de 661 000.00 Euros
Siège social : 7 rue de la Paix
59300 VALENCIENNES
851 623 231 RCS VALENCIENNES

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2024

DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES DE L'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 30 MAI 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous souhaitons vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 30 novembre 2024 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulée traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 710 242 € contre 705 432 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 0.68 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 808 681 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 163 991 € à 238 822 €, soit une diminution de 45.63 %, avec un effectif passant de 4 à 5 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à -72 991 € contre -153 064 € pour l'exercice précédent, marquant une régression de 52.31 %.
Le résultat financier, d'un montant de 162 270 € permet de dégager un résultat courant avant impôt de 89 279 €. Au 30 novembre 2023, le résultat financier était de 201 224 €.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de 4 795 €, contre -35 155 pour l'exercice précédent.

En conséquence du résultat fiscal, il n'a pas été provisionné d'impôt sur les bénéfices pour cet exercice. Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 94 074 €, représentant 13.25 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en progression de 623.34 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 13 006 €, soit 1,84 % du chiffre d'affaires.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Filiales

Le tableau ci-dessous vous donne toute information concernant les filiales et participations de notre société :

Dénomination sociale	Objet social	Nombres de parts détenues	% du capital	Date de clôture	CA HT à la clôture	Résultat
CONDE OPTIC	4778A – Commerces de détail d'optique	599	99,83%	30/11/2024	299 920,60 €	-7588,48
QUERCY OPTIC	4778A – Commerces de détail d'optique	6 100	100%	30/11/2024	1 546 688,38 €	173 122,44 €
VAL OPTIC	4778A – Commerces de détail d'optique	693	99%	30/11/2024	589 068 €	-1,37 €
JV OPTIC	4778A – Commerces de détail d'optique	495	99%	30/11/2024	468 842,02 €	22 151,53 €
OPTIQUE CHEVAUCHERIE	4778A – Commerces de détail d'optique	80	100%	30/11/2024	894 056,98 €	33 185,26 €
MICHEL'S	4778A – Commerces de détail d'optique	1 020	51%	30/11/2024	544 231,19 €	-764,37 €
OPTIQUE DU PEVELE	4778A – Commerces de détail d'optique	100	100%	30/11/2024	561 655,14 €	28 780 €
KIRCH OPTIC	4778A – Commerces de détail d'optique	50	100%	30/11/2024	20 979,28 €	-346 958,86 €

Activité des filiales

Nous compléterons toutefois ces indications par les éléments suivants :
L'activité de l'ensemble des filiales de la société est le commerce de détail d'optique.

Participations

Notre société détient 35 % du capital de la SAS MJC.

Prises de participations

Notre société a complété son acquisition de la filiale SAS QUERCY OPTIC avec l'achat de 20 parts de la SAS QUERCY OPTIC. Elle détient désormais 100 % de cette filiale.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 94 073,51 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Une somme de : 4 703,68 €
 Au compte « réserve légale »,
 Déjà créditeur d'un montant de 14 281.58 €
 Et dont le nouveau solde ressortira à 18 985.26 €
- Une somme de 89 235,00 €
 à titre de dividende, soit par part,
 un montant de 1,35 €
- et le solde, soit 134,83 €

au compte "Autres réserves"
 Déjà créditeur d'un montant de 19 829,40 €
 Et dont le nouveau solde ressortira à 19 964,23 €

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 1.35 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2025, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu. Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que sur le montant total des dividendes distribués, une partie de la somme s'élevant à 135.00 euros est éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code, le reste, soit 89 100.00 euros n'étant pas éligible à cet abattement.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous prenons acte de ce que les dividendes distribués, au titre des exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 30/11/2023
- Dividende global distribué : 0,00 €
- soit, par titre : 0,00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% : 0.00 €
- Montant global non éligible à l'abattement de 40% : 0.00 €

Exercice : 30/11/2022
- Dividende global distribué : 177 809,00 €
- soit, par titre : 2,69 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% : 269,00 €
- Montant global non éligible à l'abattement de 40% : 177 540,00 €

Exercice : 30/11/2021
- Dividende global distribué : 33 711,00 €
- soit, par titre : 0,51 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% : 51,00 €
- Montant global non éligible à l'abattement de 40% : 33 660,00 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

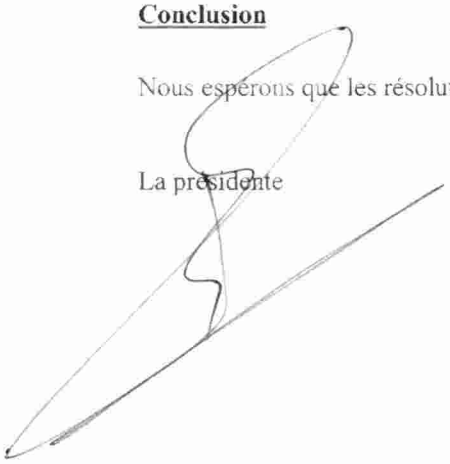
Conventions réglementées

En application de l'article L.227-10 du Code de commerce du Code de commerce, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les conventions visées audit article intervenues au titre de l'exercice clos le 30 novembre 2024 seront portées au registre des décisions.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

La présidente



ABANA

Société Par Actions Simplifiée au capital de 661 000,00 Euros
Siège social : 7 rue de la Paix
59300 VALENCIENNES
851 623 231 RCS VALENCIENNES

RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENTE SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2024

DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES DE L'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 30 MAI 2025

A l'Associée unique,

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les conventions visées par la loi :

1. CONVENTION(S) CONCLUE(S) AU COURS DE L'EXERCICE :

Nous vous indiquons qu'aucune convention n'a été autorisée au cours de l'exercice écoulé visé par l'article L 227-10 du Code de commerce.

2. CONVENTION(S) CONCLUE(S) AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE :

✓ **Convention d'assistance à la gestion et à l'exploitation de magasins d'optique :**

Cette convention consiste en la mise en œuvre par la société de tous moyens techniques, financiers, administratifs et humains nécessaires à l'exploitation de nos filiales moyennant une redevance égale à 17 % du CA HT de chaque magasin d'optique, depuis le 01/11/2019.

En application des termes de ces contrats, il a été facturé des prestations HT d'un montant de :

- Une somme de 258 146 € à la SAS QUERCY OPTIC, contre 247 804 € au titre de l'exercice précédent,
- Une somme de 48 947 € à la SAS CONDE OPTIC, contre 58 580 € au titre de l'exercice précédent,
- Une somme de 99 417 € à la SAS VAL OPTIC, contre 126 326 € au titre de l'exercice précédent,
- Une somme de 95 481 € à la SASU OPTIQUE DU PEVELE, contre 103 678 € au titre de l'exercice précédent,
- Une somme de 151 990 € à la SAS OPTIQUE CHEVAUCHERIE, contre 137 192 € au titre de l'exercice précédent.

Personne concernée : la SAS ABANA est Associée et Présidente des SAS Quercy Optic, Condé Optic, Val Optic, Optique du Pévélé et Optique Chevaucherie.

✓ **Convention d'assistance à la gestion et à l'exploitation de magasins d'optique :**

Cette convention consiste en la mise en œuvre par la société de tous moyens techniques, financiers, administratifs et humains nécessaires à l'exploitation de nos filiales moyennant une redevance égale à 8 % du CA HT de chaque magasin d'optique, depuis le 01/11/2019.

En application des termes de ces contrats, il a été facturé des prestations HT d'un montant de :

- Une somme de 56 261 € à la SAS JV OPTIC.

Personne concernée : la SAS ABANA est Associée et Présidente de la SAS JV OPTIC.

✓ **Convention de location de bureaux et ateliers :**

Cette convention consiste en le versement de loyers ou indemnités d'occupation en contrepartie de la mise à disposition des locaux sus-nommés.

Dans ce cadre, notre société a versé à la SCI DE LA PAIX un montant de 12 000 € outre le remboursement des taxes foncières et des charges de copropriété, soit le même montant qu'au titre de l'exercice précédent.

Personne concernée : Monsieur Marc Michel est associé et Gérant de la société MM Optic, elle-même associée et présidente de la société ABANA, et Associé Gérant de la SCI GAMBETTA.

✓ **Convention d'assistance à la gestion :**

Cette convention consiste en mise en œuvre par la société MM Optic de tous moyens techniques, financiers, administratifs et humains nécessaires à l'exploitation de la société filiale ABANA moyennant une redevance égale au prix de revient et frais réels des coûts de fonctionnement de MM Optic majorés de dix pour cent (10%) à compter du 1er novembre 2019.

En application des termes de ce contrat, il a été facturé des prestations HT d'un montant de 139 321 € contre 162 792 € au titre de l'exercice précédent.

Personne concernée : Monsieur Marc MICHEL est Directeur Général de la SAS ABANA et Associé et Gérant de la SAS MM Optic, elle-même Associée et présidente de la SAS ABANA.

✓ **Convention de compte courant :**

Cette convention de type convention de trésorerie consiste à l'apport en compte courant d'associé de la part d'Abana à ses filiales et inversement. Ces comptes courants sont assortis d'un taux d'intérêt calculé au taux légal maximal.

- **Avec Quercy Optic :**
 Le solde s'élève au 30/11/2024 à 80 928 € en faveur de Quercy Optique ; les intérêts sont pour cet exercice d'un montant de 4 971 € en faveur d'Abana.
- **Avec Condé Optic :**
 Le solde s'élève au 30/11/2024 à 111 659 € en faveur d'Abana ; les intérêts sont pour cet exercice un montant de 8 678 € € en faveur d'Abana.
- **Avec Val Optic :**
 Le solde s'élève au 30/11/2024 à 429 812 € en faveur d'Abana ; les intérêts sont pour cet exercice un montant de 26 492 € en faveur d'Abana.
- **Avec Kirch Optic :**
 Le solde s'élève au 30/11/2024 à 833 387 € en faveur d'Abana ; les intérêts sont pour cet exercice un montant de 46 136 € en faveur d'Abana.
- **Avec Optique du Pévèle :**
 Le solde s'élève au 30/11/2024 à 99 363 € en faveur d'Optique du Pévèle ; les intérêts sont pour cet exercice un montant de 1 878 € en faveur d'Optique du Pévèle.
- **Avec JV Optic :**
 Le solde s'élève au 30/11/2024 à 79 565 € en faveur d'Abana ; les intérêts sont pour cet exercice un montant de 4 681 € en faveur d'Abana.

MM

- **Avec MM Optic :**
 Le solde s'élève au 30/11/2024 à 466 750 € en faveur de MM Optic ; les intérêts sont pour cet exercice un montant de 27 133 € en faveur de MM Optic.
- **Avec Optique Chevaucherie :**
 Le solde s'élève au 30/11/2024 à 32 343 € en faveur d'Abana ; les intérêts sont pour cet exercice un montant de 1 351 € en faveur d'Abana.
- **Avec Michel's :**
 Les Le solde s'élève au 30/11/2024 à 41 862 € en faveur d'Abana ; les intérêts sont pour cet exercice un montant de 3 212 € en faveur d'Abana.

Personne concernée : Monsieur Marc MICHEL est Associé et Président de l'EURL MM OPTIC, elle-même Associée et Présidente de la SAS ABANA, elle-même Associée et Présidente des SAS Quercy Optic, Condé Optic, Val Optic, Optique du Pévèle, Optique Chevaucherie, JV Optic, Michel's, et Associée et Gérante de la SARL KIRCH OPTIC.

Conformément à l'article L 227-10 du code de commerce les conventions relatées ci-avant sont portées sur le registre des décisions de l'assemblée générale.

La présidente

ABANA

Société Par Actions Simplifiée au capital de 661 000,00 Euros
Siège social : 7 rue de la Paix
59300 VALENCIENNES
851 623 231 RCS VALENCIENNES

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MAI 2025

Associé	Titres*	Voix	Mandataire	Signature
Monsieur MARC MICHEL 13 Impasse du Tonkin VALENCIENNES (Nord)	100 PP	100		
MM OPTIC 7 rue de la Paix VALENCIENNES (Nord)	66 000 PP	66 000		
TOTAL sur les **66 100 actions** composant le capital social	**66 100 PP**	**66 100**		

Le soussigné certifie exacte la feuille de présence faisant apparaître que ..2.. associés, présents ou représentés, totalisent 66.100 actions ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 66.100 voix.

A la présente sont annexés :

- pouvoirs,
- formulaires de vote par correspondance.

* PP = pleine propriété, US = usufruit, NP = nue-propriété

Le Président

ABANA

Société Par Actions Simplifiée au capital de 661 000,00 Euros
Siège social : 7 rue de la Paix
59300 VALENCIENNES
851 623 231 RCS VALENCIENNES

DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 30 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
et le trente, à quinze heures et trente minutes,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au 7 rue de la Paix à Valenciennes, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 14 mai 2025.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La présidente a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé et établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'associée unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 novembre 2024,
- le rapport de gestion,
- le tableau des résultats financiers,
- le texte des résolutions proposées.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associée unique :

- Examen du rapport de gestion de la présidente sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 novembre 2024,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 novembre 2024 et quitus à la présente,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Questions diverses.

PREMIÈRE DECISION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidente approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 novembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne à la présidente quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME DECISION

L'assemblée générale sur proposition de la présidente décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 novembre 2024, s'élevant à 94 073,51 €, de la manière suivante :

- Une somme de : 4 703,68 €
 Au compte « réserve légale »,
 Déjà créditeur d'un montant de 14 281.58 €
 Et dont le nouveau solde ressortira à 18 985.26 €
- Une somme de 89 235,00 €
 à titre de dividende, soit par part,
 un montant de 1,35 €
- et le solde, soit 134,83 €

au compte "Autres réserves"
Déjà créditeur d'un montant de 19 829,40 €
Et dont le nouveau solde ressortira à 19 964,23 €

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 1.35 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2025, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu. Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que sur le montant total des dividendes distribués, une partie de la somme s'élevant à 135.00 euros est éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code, le reste, soit 89 100.00 euros n'étant pas éligible à cet abattement.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 30/11/2023

- Dividende global distribué :	0,00 €
soit, par titre :	0,00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	0.00 €
Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	0.00 €

Exercice : 30/11/2022

- Dividende global distribué :	177 809,00 €
soit, par titre :	2,69 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	269,00 €
Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	177 540,00 €

Exercice : 30/11/2021

- Dividende global distribué :	33 711,00 €
soit, par titre :	0,51 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	51,00 €
Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	33 660,00 €

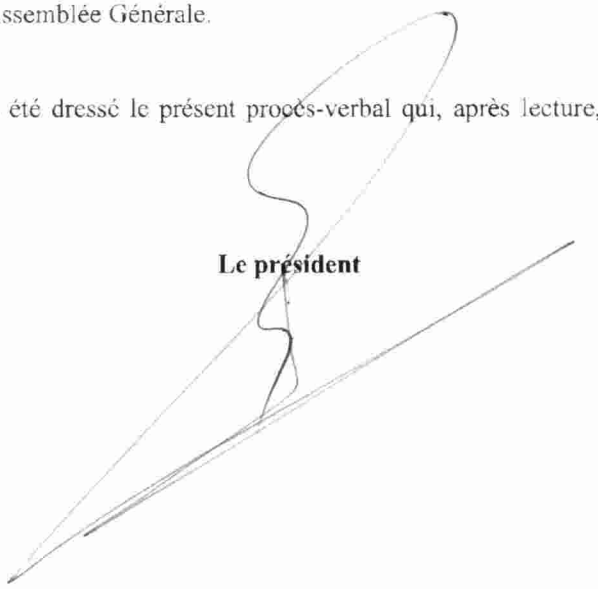
TROISIÈME DECISION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la présidente sur les conventions relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, prend acte que les éventuelles

conventions conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé feront l'objet d'une mention au registre des décisions de l'Assemblée Générale.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Le président



ABANA

Société Par Actions Simplifiée au capital de 661 000,00 Euros
Siège social : 7 rue de la Paix
59300 VALENCIENNES
851 623 231 RCS VALENCIENNES

LISTE DES DIVIDENDES DISTRIBUES A LA SUITE DES DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 30 MAI 2025

Actionnaires/associés	Titres donnant droit à dividendes	Dividendes bruts en €
Monsieur MARC MICHEL 13 Impasse du Tonkin VALENCIENNES (Nord)	100	135,00
MM OPTIC 7 rue de la Paix VALENCIENNES (Nord)	66 000	89 100,00 €
Total	61 000	89 235,00 €

LISTE DES DIVIDENDES DISTRIBUES ET MONTANTS DES PRELEVEMENTS VERSES A DES PERSONNES PHYSIQUES A LA SUITE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MAI 2025

Actionnaires/Associés Personnes physiques	Titres donnant droit à dividendes	Dividendes distribués	Bases des cotisations sociales sur 10 % du capital	Option PFU (sinon acompte)	Bases des prélèvements sociaux	Montants des prélèvements sociaux	Montant du PFU	Montants nets (déduction faite de tous prélèvements)
Monsieur MARC MICHEL	100	135,00		PFU	135,00	23,22	17,28	94,50
Total	100	135,00			135,00	23,22	17,28	94,50

Rappel : Ces déductions ne concernent que les associés ou actionnaires personnes physiques.
Devise : €